

## Calendrier des inscriptions en 1<sup>ère</sup> année commune

<b>Vendredi 23 novembre 2018</b>	Soirée portes ouvertes
<b>Mardi 15 janvier 2019</b>	Séance d'information à destination des familles absentes le 23/11/2018
<b>Pour le lundi 21 janvier 2019 au plus tard</b>	Les écoles fondamentales transmettent les formulaires uniques d'inscription aux parents des élèves de 6 <sup>e</sup> primaire
<b>Du lundi 11 février 2019 (reentrée du congé de Carnaval) au vendredi 1 mars 2019 inclus.</b>	<b>Enregistrement des inscriptions : dépôt des formulaires uniques.</b> Pendant ces trois semaines, la chronologie des dépôts des formulaires d'inscription dans les établissements secondaires n'a pas d'importance.
<b>Du lundi 4 mars 2019 au vendredi 26 avril 2019 inclus</b>	<b>Aucune demande d'inscription ne peut plus être enregistrée.</b>
<b>mars 2019</b>	Chaque établissement secondaire demande à la CIRI d'attribuer, en recourant au classement si nécessaire, les places qu'il lui revient d'attribuer (80 % des places dans les établissements complets et 102 % dans les autres). <b>Les DDM font partie des établissements complets qui doivent donc faire classer les élèves par la CIRI sur la base de leur indice composite.</b> Les écoles transmettent à la CIRI leur registre d'inscription et le résultat de leur classement et en informent les parents par courrier. Les établissements complets communiquent à la CIRI les volets confidentiels des formulaires uniques d'inscription de tous les élèves qui ont introduit une demande d'inscription.
<b>Avril 2019</b>	Deuxième prise de contact collective (plusieurs rendez-vous possibles).
<b>Avril 2019</b>	La CIRI procède à l'attribution des 22% de places restants et informe les parents de la situation de leur enfant en ordre utile et/ou en liste d'attente. Les établissements concernés reçoivent leur registre d'inscription complété des élèves que la CIRI a classés et des places qu'elle attribue en conséquence. Les parents peuvent, dans un délai de 10 jours ouvrables à dater de l'envoi de la décision de la CIRI, confirmer ou renoncer à tout ou partie de leurs demandes.
<b>Fin avril 2019</b>	Rendez-vous individuels (constitution des dossiers).
<b>Lundi 29 avril 2019</b>	<b>Reprise des inscriptions</b> , l'ordre chronologique reprend ses droits. <b>Dans les établissements complets, les formulaires uniques remis à partir de ce jour sont automatiquement versés sur la liste d'attente. Sans présager de l'avenir, aux DDM, les inscriptions chrono n'ont jamais pu se concrétiser.</b>
<b>Du 17 au 21 juin 2019</b>	Épreuves du CEB
<b>1<sup>ère</sup> semaine de juillet 2019</b>	Remise du CEB au secrétariat des DDM
<b>Jusqu'au 23 août 2019 (à confirmer par la CFWB)</b>	Les listes d'attente sont intégralement maintenues.
<b>A partir du 24 août 2019 (à confirmer par la CFWB)</b>	Les inscriptions en liste d'attente des élèves ayant une place en ordre utile ont été supprimées au cours de la nuit précédente. L'ordre des listes d'attente est respecté jusqu'à épuisement de ces listes.